

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, José **VARESANO**.

ABSENTS : Josiane **CHOMAZ** pour les premières décisions (procuration à Evelyne **LESIEUR**), Martine **VALENZANO** (procuration à Claude **OLIVETTO**), Georgette **MODESTO** (procuration à Bernard **MILLE**).

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine **RAMELLA-PEZZA**

1- Approbation du compte rendu du 24 novembre 2015

Ce point est reporté.

2- Vente de parcelles communales à TELT

Dans le cadre du décret du 18/12/2007 portant déclaration d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin entre Saint-Jean-de-Maurienne et la frontière franco-italienne, des négociations ont été engagées avec TELT pour la cession de parcelles communales. Sur la base initiale de l'estimation de France Domaine, des ventes déjà réalisées et des échanges avec TELT, les valorisations ont été étudiées afin de déterminer les indemnités principales, de remploi et accessoire pour proposer à l'approbation du conseil municipal les promesses de vente résumées ci-dessous :

4 secteurs sont concernés :

Pour le terrier 9, aux lieux dits l'Epine, Au coin, Le Poutet, Au Couloir et La Claie, une valorisation des parcelles à 3 296€ pour une surface globale de 4 044 m².

Pour le terrier 7, sur le site de Villardclément sous Villardclément aux lieux dits Plan Champ, Grand Champ, pied de l'Ane... une valorisation des parcelles à 19 755€ pour une surface globale de 6 926 m².

Aux lieux dits Les Dautes Sud et L'llaz une valorisation des parcelles à 8 259€ pour une surface globale de 3 933 m².

Aux lieux dits L'Epine une valorisation des parcelles à 95 182 € pour une surface globale de 23 215 m².

La vente s'élève à 126 492€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente des parcelles à TELT.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

3- Vente d'une parcelle communale à M.Massa

Il est proposé de céder un terrain communal d'une surface de 69m² à M. Massa, au prix de 10€/m² avec prise en charge des frais par l'acquéreur.

Après un échange sur la valorisation, le conseil municipal approuve cette cession à la majorité.

Contre : 1

Pour : 18

4- Echange de parcelles communales avec OPAC de la Savoie

Afin de mettre en conformité le foncier de l'OPAC et de la commune un échange de parcelles sans soulte avec des frais d'acte partagés a été élaboré suite à une division parcellaire prise en charge par l'OPAC.

Le conseil municipal approuve cet échange à l'unanimité.

5- Vente d'une parcelle communale à M. Bellet

Il est proposé de céder un terrain communal d'une surface de 248m² à M. Bellet, au prix de 10€/m² avec prise en charge des frais par l'acquéreur.

Après un échange sur la valorisation, le conseil municipal approuve cette cession à l'unanimité.

6- Vente d'une parcelle communale à M. Montanari

Il est proposé de céder un terrain communal d'une surface de 114m² à M. Montanari, au prix de 10€/m² avec prise en charge des frais par l'acquéreur.

Après un échange sur la valorisation, le conseil municipal approuve cette cession à la majorité.

Abstention : 1

Pour : 18

7- Remboursements de frais pour intervenant dans le cadre des TAP

La prise en charge par la commune des frais induits par les TAP est soumise à accord préalable, pour tout engagement de dépenses non budgétées.

De manière dérogatoire, le conseil valide à l'unanimité les remboursements de frais kilométriques et d'autoroute d'un intervenant à titre gracieux, pour un montant de 125,50€, une fois que les vérifications d'usages seront réalisées.

8- Convention commune/amicale du personnel « amicale Coeur de Maurienne »

L'amicale du personnel « amicale Coeur de Maurienne » propose à la commune d'adhérer à une convention afin que les employés de la commune, ainsi que les retraités ayant cotisés étant actif puissent bénéficier de prestations et réductions, notamment pour les fêtes de fin d'année. Ce dispositif pourrait se substituer aux mesures actuelles, pour les agents adhérant à l'amicale du personnel. Une cotisation

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

d'adhésion de 62,50€ serait payée par la commune et 25€ payée par l'agent, pour une cotisation familiale.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

9- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le maire présente au conseil les travaux de l'agence savoyarde d'aménagement de développement et d'aide aux collectivités pour le projet de rapprochement des 4 communautés de communes :

- Cœur de Maurienne
- Porte de Maurienne
- Canton de la Chambre
- Arvan

L'étude informe le conseil sur les éléments géographique, démographique, économique et les migrations domicile/travail au sein des 4 communautés de communes.

Le contexte législatif et réglementaire est rappelé au conseil avec un focus sur l'évolution des compétences des Communautés de Communes avec :

Des compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace
- Les Actions de développement économique
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Des compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs, et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Tout ou partie de l'assainissement.

Ainsi que des compétences facultatives, déjà attribuées à certaines communautés de communes.

Un état des lieux budgétaire, financier et fiscal est dressé avec des interrogations sur les impacts de la fusion, notamment le traitement des disparités.

La future gouvernance est envisagée avec une réduction potentielle des effectifs des conseils communautaires de 109 à 63.

Un débat suit cette présentation. Pour un sujet de cette ampleur, avec des conséquences primordiales sur la gestion de la commune et sa représentativité au sein de la future communauté de communes, des conseillers regrettent l'absence de consultation préalable pour recueillir l'opinion du conseil Municipal. Il doit s'exprimer

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

"pour" ou "contre" le schéma départemental de coopération intercommunale sans avoir la possibilité d'émettre un avis sur les regroupements envisagés alors que la législation permettait plusieurs opportunités. De plus l'avis des conseillers communautaires de Cœur de Maurienne a déjà été sollicité. Il est indiqué que le nombre d'intervenant n'est pas propice à des négociations collectives, tout comme les intérêts communautaires individuels, sachant que le schéma départemental de coopération intercommunale aura la possibilité d'être mis en application, nonobstant l'avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal approuve à la majorité le schéma départemental de coopération intercommunale.

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 16

10-Avis sur projet déchetterie SIRTOMM aux Fontagneux

M. José VARESANO présente le projet de réaménagement de la déchetterie SIRTOMM aux Fontagneux, qui comportera 14 quais et un seul sens de circulation.

Vote à l'unanimité du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.